

La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé



Éditorial de Catherine Troendlé

Il faut se rendre à l'évidence : à la veille des prochaines élections cantonales, certains futurs candidats « découvrent » les nouvelles mesures législatives venues compléter le dispositif existant. En effet, chaque candidat aux cantonales devra désormais présenter à ses côtés un suppléant... de sexe opposé. Cette « étape nouvelle pour la parité » avait alors fait couler beaucoup d'encre, suscitant de nombreux débats.

N'est-il pas étonnant que le principe de la mixité qui devrait faire l'unanimité comme étant un facteur de richesse, de créativité, d'efficacité et de progrès social, se heurte dans les faits à tant d'obstacles, au point qu'il nous faille avoir recours, toujours et encore, à des mesures législatives pour compléter l'arsenal préexistant ?

Pour ma part, je ne peux que le déplorer. Je n'aime pas le mot « parité », je préférerais l'expression « représentation équilibrée des hommes et des femmes », et ce dans tous les domaines (politique, économique...).

Aujourd'hui, aucun domaine ne se trouve réservé ou interdit à un sexe ou à l'autre. Les compétences des femmes ou leurs aptitudes ne sont pas moindres que celles de leurs compagnons mais, il appartient à chacun de se donner les moyens de réussir à réaliser ses ambitions.

COMPÉTENCE et VOLONTÉ, tels sont les maîtres mots. C'est pourquoi, aux femmes qui ont encore des doutes, je souhaite vivement les encourager à oser mais, dans le même temps, je leur conseille de ne jamais perdre de vue qu'elles ne sont pas des hommes et qu'elles ne doivent pas aspirer à ressembler aux hommes.

Il leur faut, en revanche, rechercher inlassablement la juste reconnaissance de leur complémentarité, l'enrichissement dans la différence, car je suis profondément convaincue que c'est ENSEMBLE, hommes et femmes, agissant harmonieusement et de façon concertée, que nous contribuerons à rendre l'avenir plus serein et plus lumineux. Oui, ensemble, ayons à cœur d'œuvrer pour une société plus juste, plus solidaire et plus tolérante, où chacun se sente respecté et où, comme le disait Boris Vian, ce qui compte, ce ne soit pas tant « le Bonheur de Tous que le Bonheur de Chacun »...

**« Certains attendent que le temps change,
d'autres le saisissent avec force et agissent. »**
Dante

Le 06 mai dernier, M. Nicolas SARKOZY, élu à la plus haute fonction de l'Etat, se veut rassembleur et souhaite réhabiliter les notions de travail, d'autorité, de morale, de respect avec 53,2 % des suffrages. Lors de la campagne, celui-ci avait annoncé les grandes lignes de sa politique gouvernementale qu'il a promis d'appliquer à la lettre et qui se divise en plusieurs thèmes :

Réforme institutionnelle

- Création d'une commission chargée de la modernisation de la V^e République
- Introduction d'une dose de proportionnelle dans les prochaines législatives
- Révision de la carte des circonscriptions législatives

Sécurité sociale

- Ratification sans délai du plan de redressement de la branche maladie de la Sécurité Sociale
- Poursuite de la réforme des retraites, avec allongement de la durée de cotisation

Quartiers, logement

- Lancement d'un plan respect et égalité des chances visant les quartiers difficiles, afin notamment de les désenclaver
- Construction de 500 000 logements par an, dont 120 000 logements sociaux

Les grandes réformes

Université, recherche, éducation

- 5 milliards d'euros d'ici 2012 pour les universités, priorité absolue du Gouvernement
- Quatre fois par semaine, écoliers, collégiens et lycéens pourront bénéficier d'un encadrement éducatif d'au moins deux heures par jour « sous forme d'études dirigées, de fin de journée, qui seront notamment assurées par des professeurs volontaires et par des assistants d'éducation »
- Expérimentation de la gratuité dans certains musées parisiens et de province

Immigration

- Pas de régularisation globale des sans-papiers

Justice

- Récidive, carte judiciaire

Europe

- Traité simplifié soumis au vote du Parlement, début 2008
- Expérimentation de l'Euro-vignette (péages pour les camions en Alsace)

M. Nicolas Sarkozy,
Président de la République, avec son Gouvernement.



Une année d'action parlementaire :

- Agir pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

Votre sénateur sur le terrain : Une implication constante...



Toujours au plus près des élus, Catherine Troendlé a été reçue par Monsieur Emile Ehret, Maire de Lauw et ses adjoints afin de lui exposer leur projet de création d'un nouvel ensemble de classes de maternelle, compte tenu de l'évolution de leurs effectifs.

L'action de votre sénateur dans le département Écoute et engagement

Déduction de frais réels

Lors de l'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finances rectificative pour 2006, le Ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État de l'époque, Monsieur Jean-François Copé, avait donné des consignes à ses services afin que soient appréciées avec pragmatisme les circonstances particulières susceptibles d'être invoquées par les contribuables à l'appui de leur demande de déduction des frais réels engendrés par la distance entre leur domicile et leur lieu de travail, dès lors que celle-ci se trouve supérieure à quarante kilomètres.

Aussi, Catherine Troendlé et son collègue M. Jean-Luc Reitzer, Député du Haut-Rhin ont rencontré M. Copé qui a reconnu la nécessité d'apprécier avec souplesse et discernement lesdites circonstances particulières tenant notamment aux difficultés pour les salariés d'occuper un emploi à proximité de leur domicile (par exemple, si celui-ci est situé en zone rurale) ou, au contraire, le cas échéant, de se loger à proximité de leur emploi (par exemple, si ce dernier est situé du côté étranger d'une zone frontalière).

Accès à l'emprunt de nos concitoyens malades

La convention AERAS «s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé», signée le 6 juillet 2006, entre l'État, les organisations représentant les banques, les assureurs et les associations d'usagers du système de santé, comporte des avancées majeures pour l'accès des personnes malades ou anciens malades à l'emprunt immobilier ou professionnel et au crédit à la consommation. Régulièrement confrontée aux problèmes

d'accès à l'emprunt de nos concitoyens malades ou anciens malades, Catherine Troendlé tient à vous informer que vous pouvez recueillir toutes précisions utiles sur le site internet ouvert par le Gouvernement: www.aeras-infos.gouv.fr.



Rencontre du CLIC au Ministère, le 11 octobre 2007

Orientations du plan Alzheimer

Lors d'un déplacement à Dax, le 31 juillet dernier, consacré au thème de la prise en charge des maladies liées au vieillissement, le Président de la République a annoncé les principales orientations du plan Alzheimer : priorité donnée aux efforts de recherche médicale ; détection plus précoce de la maladie ; amélioration de la prise en charge des patients.

À cette occasion, Madame Troendlé a souhaité faire connaître à Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, les initiatives du Centre Local d'Information et de Coordination sur la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées (CLIC «Espace Rhénan») qui œuvre, depuis 2003, en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs accompagnateurs dans leur cadre de vie, hors institutions et hôpitaux. La rencontre qui vient de se tenir au Ministère a permis pour le CLIC de présenter ses diverses actions, contribuant ainsi à nourrir la réflexion du Gouvernement sur cette «cause», aujourd'hui, prioritaire.

Création d'une maison d'arrêt dans le Haut-Rhin

C'est avec satisfaction que Madame Catherine Troendlé a pu constater l'avancement du projet de la réalisation d'une maison d'arrêt dans le département, tel qu'annoncé par Monsieur le Procureur Général dans «L'Alsace» du 21 août dernier, dès lors qu'elle a suivi ce dossier depuis 2004 et entend continuer à le faire auprès et avec tous les décideurs.

La visite, au courant du mois de juin 2007, des deux maisons d'arrêt du Haut-Rhin ainsi que de la centrale d'Ensisheim n'a pu que renforcer – si besoin en était – ses motivations et sa ténacité.

Elle reste convaincue, à l'instar du Président de la République et du Garde des Sceaux, que la peine de prison ne doit pas constituer une source d'isolement mais, au contraire, permettre aux détenus de préparer, à leur sortie, une réinsertion réussie dans la société. Dans le même esprit, Monsieur Jean-René Lecerf, Sénateur du Nord, a été nommé, au sein de la Commission des Lois, Rapporteur du projet de loi pénitentiaire (sous réserve de son dépôt). Ce texte fixe notamment les droits et les devoirs des personnes incarcérées et réhabilite les conditions pénitentiaires. À cet égard, Monsieur Lecerf a pris l'initiative d'organiser des déplacements en France, afin de visiter les établissements pénitentiaires, initiative à laquelle Catherine Troendlé s'associe pleinement.

Situation des gardes champêtres

Comme nous l'avions indiqué dans notre précédente Lettre, le sénateur avait interpellé, sous la forme d'une question écrite, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire de l'époque, concernant la possibilité d'attribuer aux gardes champêtres les mêmes compétences en matière de lutte contre les incivilités que celles qui ont été dévolues aux policiers municipaux par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

L'article 50 de cette loi a, en effet, habilité ces agents à constater certaines contraventions au code pénal, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, à condition que ces contraventions ne nécessitent pas d'actes d'enquête de leur part, et à l'exclusion de celles réprimant des atteintes à l'intégrité des personnes.

En outre, concernant les contraventions que peuvent constater les policiers municipaux et qui ont été commises au préjudice de la commune, une possibilité de transaction sur proposition du maire a été instituée, en remplacement de la condamnation à l'amende pénale.

La loi relative à la prévention de la délinquance prévoit, en son article 46, d'étendre ces mêmes dispositions aux gardes champêtres.

Grâce aux nouvelles prérogatives données à ces agents, les maires auront ainsi, à leur niveau, des moyens supplémentaires de lutte contre les incivilités.

Les gardes champêtres ont vu leurs compétences, en matière de code de la route, significativement renforcées par les dispositions de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Ainsi, ils peuvent actuellement constater les contraventions les plus courantes et les plus importantes en matière de sécurité routière (excès de vitesse, non respect des stops et feux rouges, sens interdits).

Vérification des pièces d'identité

De nombreux concitoyens, souhaitant partir en vacances, se rendent compte tardivement de ce que la validité de leurs pièces d'identité est dépassée. Il est donc très important d'informer vos concitoyens sur la nécessité de vérifier régulièrement la validité de ces dernières.



L'action de Catherine Troendlé au Sénat Une présence manifeste

Égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives

Par délibération du 28 février 2006, Madame la sénateur a été nommée Rapporteur pour la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur l'ensemble des propositions de lois déposées, relatives à la parité aux élections afin de dégager des pistes de réflexion qui pourraient être envisagées en la matière pour les scrutins futurs.

La loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives s'inscrit dans la continuité de la loi constitutionnelle n°99-569 du 8 juillet 1999, qui a autorisé le législateur à «favoriser» l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives et des lois n°2000-493 du 6 juin 2000 et n° 2003-327 du 11 avril 2003, qui ont institué des dispositions législatives contraignantes ou incitatives pour y parvenir. En assurant la place des femmes dans les exécutifs municipaux et régionaux, en instituant des suppléments de sexe opposé pour les conseillers généraux et en renforçant la sanction financière sur la première fraction de l'aide publique aux partis politiques qui ne respectent pas l'égal accès des femmes et des hommes, s'agissant des candidatures qu'ils présentent aux élections législatives, ce projet de loi constitue une avancée majeure dans la mise en oeuvre de la parité.

Gestion des fonds structurels européens

Catherine Troendlé a été nommée Rapporteur, au nom de la Commission des Lois, sur le projet de loi relatif à l'expérimentation du transfert de la gestion des fonds structurels européens. Le projet de loi a pour objet de permettre la poursuite de l'expérimentation du transfert à des collectivités territoriales de la gestion des fonds structurels européens

au cours de la période 2007-2013. Arrivée à échéance fin 2006, cette expérimentation concerne notamment les programmes «Interreg» de coopération interrégionale et, pour la Région Alsace, le programme relevant des crédits affectés à la reconversion des zones en difficultés – crédits de «l'objectif 2» de la politique de cohésion économique et sociale.

Un bilan portant sur l'ensemble de ces expérimentations a été réalisé et compte tenu des résultats satisfaisants, le texte vise à la poursuite des dites expérimentations jusqu'en 2013, en donnant une base juridique d'une part, au transfert expérimental des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de certification des crédits européens au bénéfice de collectivités territoriales, de leurs groupements ou de groupements d'intérêt public au titre des programmes opérationnels relevant de l'objectif «coopération territoriale», d'autre part, à la poursuite de l'expérimentation menée par la Région Alsace en permettant à d'autres régions, sous certaines conditions de fond et de délai, d'exercer elles aussi, à titre expérimental, les fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de certification de programmes relevant de l'objectif «compétitivité régionale et emploi». Dans l'un et l'autre cas, un bilan sera dressé de ces nouvelles expérimentations au 31 décembre 2010.

Lutte contre la récidive

Le projet de loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs était un engagement prioritaire du Président de la République durant la campagne électorale. Instaurant notamment des peines minimales pour les récidivistes et permettant au juge d'écarter, dans certains cas, «l'excuse de minorité» pour les mineurs de plus de 16 ans, le projet de loi a été définitivement adopté.

Les données chiffrées permettent de prendre la mesure de la récidive



En présence de Monsieur Fillon, Premier Ministre, le 10 juillet 2007.

et de comprendre la portée de ce projet de loi, qui prolonge les lois du 12 décembre 2005 et du 5 mars 2007. Il innove, en instaurant des peines minimales pour les récidivistes, à l'exemple d'autres États démocratiques. Il respecte l'exigence constitutionnelle de la personnalisation de la sanction, puisque le juge peut toujours adapter le mode d'exécution, en décidant un sursis avec mise à l'épreuve, ou prononcer, sous conditions, une peine inférieure minimale. Le projet de loi a, par ailleurs, utilement intégré des dispositions permettant la généralisation de l'injonction de soins, en particulier dans le cas des condamnés pour des infractions à caractère sexuel, injonction à laquelle le juge de l'application des peines pourra toujours s'opposer.

Répondant à une vraie nécessité, il peut exercer un effet dissuasif et ne met en cause aucun des grands principes de notre droit. Il reste que l'effort pour lutter contre la récidive doit connaître deux prolongements indispensables : par la mise en oeuvre des moyens humains et financiers nécessaires au suivi médical des personnes condamnées et par l'exécution effective des décisions de justice qui constitue le meilleur moyen de lutte contre le sentiment d'impunité. La récente affaire du petit Enis à Roubaix, soulevant un très vif émoi, est venue douloureusement s'inscrire en porte-à-faux, au regard des objectifs recherchés. À cette occasion, Catherine Troendlé a souhaité attirer l'attention du Président de la République sur le système, certes

Sécurité civile

Lors de la séance du 27 Juin 2007 de la Commission des Lois du Sénat, Madame Catherine Troendlé a été nommée Rapporteur pour avis, dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances pour 2008, au titre de la mission «Sécurité civile». Rappelons que le domaine de la Sécurité civile connaît aujourd'hui une ampleur croissante, en raison des risques aggravés, de plus en plus complexes et divers, encourus par les populations, tant au regard des catastrophes naturelles que des menaces d'attentats terroristes et s'inscrit, au premier chef, au nombre des priorités de l'action gouvernementale.

Outre la protection des populations, c'est aussi à la gestion des Services d'Incendie que le Rapport de Madame Troendlé devra s'attacher, afin notamment d'en appréhender le bon équilibre et d'apprécier le fonctionnement de la nouvelle architecture mise en place à cet égard. Madame Troendlé aura également vocation à porter son attention sur le suivi de l'application de la loi du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité civile ainsi que, d'autre part, sur des dossiers plus ponctuels mais récurrents, véritables chantiers de longue haleine.

expérimental, mis en oeuvre en Allemagne à l'encontre des personnes dangereuses susceptibles de récidiver, ayant purgé la totalité de leur peine, système qui l'avait fortement impressionnée, lors d'un déplacement, effectué dans le cadre de la mission, diligentée par la Commission des Lois, sur les mesures de sûreté concernant les personnes dangereuses. Il s'agit, en fait, de maintenir les personnes concernées dans le système carcéral, dans une unité particulière où ils jouissent d'un régime beaucoup plus permissif que les autres détenus, leur situation étant régulièrement évaluée dans la perspective de leur potentielle libération, et ce, notamment par des experts. M. Nicolas Sarkozy a vivement remercié Madame Troendlé des pistes de réflexion suggérées.

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté

La communauté internationale, au travers notamment du Conseil de l'Europe et de l'ONU, souhaite, depuis de nombreuses années, renforcer le contrôle des prisons en encourageant la création d'autorités indépendantes en charge de cette mission. En présentant un projet de loi instituant le contrôleur général des lieux de privation de liberté, le Gouvernement a voulu s'inscrire dans le mouvement international en faveur d'un contrôle accru des lieux de privation de liberté : prisons, hôpitaux psychiatriques, centres éducatifs fermés, centres de rétention administrative, commissariats, gendarmerie. Le contrôleur général aura vocation à assurer le respect des droits fondamentaux des personnes privées de leur liberté d'aller et venir, au-delà des seules prisons.

Loi relative à la prévention de la délinquance

Dans le cadre de la discussion du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, Catherine Troendlé a déposé un amendement visant à une meilleure information des maires des communes rurales, qui doivent être, sans délai, tenus au courant des troubles à l'ordre public commis dans leur commune, indépendamment de toute notion de gravité. Celui-ci a été adopté. Cette présente loi entend faire du maire le pivot de la politique de prévention dans la commune et renforcer le rôle du Parquet dans cette politique. Il comporte un volet sanitaire et social qui s'organise autour de quatre thèmes : le repérage et le soutien des familles fragiles, les impératifs de sécurité en matière d'habitat et d'urbanisme, la prise en charge des personnes présentant des troubles mentaux dangereux et les moyens de punir et de soigner les usagers de drogues.

Quelques questions écrites du sénateur

Solidarité et Santé

- Remboursement des médicaments génériques par le régime local d'Alsace-Moselle.
- Débouchés effectifs vers les services à la personne pour la section sanitaire et sociale du baccalauréat professionnel.

Économie et Budget

- Entrée en vigueur de la modification des taux de la TGAP.
- Captation par les banques des bénéficiaires techniques des contrats d'assurance collective.
- Ratification de la Convention sur la délivrance de brevets européens.

Propositions de lois cosignées par Catherine Troendlé

- P.P.L. visant à la reconnaissance de l'État et à l'instauration de mesures de réparation en faveur des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre ou du devoir.
- P.P.L. relative aux contrats d'assurance de protection juridique.
- P.P.L. tendant à prendre en compte l'engagement associatif.
- P.P.L. relative à la pérennisation de la filière de la récupération des textiles usagés.
- P.P.L. visant à porter la durée de la période de sûreté à trente ans, dans le cas des condamnations pour les crimes les plus odieux.

Des études parlementaires marquées par des déplacements officiels

Mission d'information dans les Parlements des pays de l'union européenne

La Commission des Lois, dont Catherine Troendlé est membre, mène depuis mars 2006 une vaste étude comparative destinée à tirer les enseignements des expériences européennes, étude qui a conduit à la publication, en octobre 2006, d'un rapport d'information de Messieurs Patrice Gélard (Sénateur de Seine-Maritime) et Jean-Claude Peyronnet (Sénateur de la Haute-Vienne). Le rapport démontre que nos voisins européens : organisent mieux leur calendrier de travail ; utilisent des instruments diversifiés de contrôle du gouvernement ; pèsent davantage sur le choix des politiques communautaires. Il formule ainsi quinze recommandations pour moderniser le fonctionnement du Parlement français. Le sénateur a ainsi pu participer à un nouveau déplacement, effectué par la mission d'information en mai 2007, en République tchèque. Celui-ci confirme la pertinence des conclusions du rapport d'information. Un nouveau rapport vient d'être publié, qui vise à souligner la nécessité de renforcer le rôle du Parlement français en matière européenne, dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008.

Mission d'information sur la formation initiale et le recrutement des magistrats judiciaires

L'affaire d'Outreau a révélé la façon dont les faiblesses du système de recrutement et de formation initiale des magistrats avaient pu produire des conséquences dommageables pour le fonctionnement de l'institution judiciaire. Les travaux de la mission se sont axés sur une analyse des différentes voies d'entrée dans le corps judiciaire et sur un examen attentif des modalités de la formation initiale. C'est lors d'un déplacement en Espagne avec ladite mission, en vue de dégager des pistes de réforme susceptibles d'être transposées en France, que Madame Troendlé a pu observer que la séparation des carrières du Siège et du Parquet y avait induit la création de deux écoles différentes, l'une à Barcelone pour les magistrats du Siège, l'autre à Madrid pour les magistrats du Parquet. Les formations dispensées obéissent, quant à elles, à des modalités propres.



Loi constitutionnelle relative à l'interdiction de la peine de mort

Catherine Troendlé est intervenue, en qualité d'orateur pour le groupe UMP, dans le cadre de la révision constitutionnelle visant à interdire de rétablir la peine de mort qui, comme l'avait souligné le chef de l'État d'alors dans son discours prononcé à Genève, le 30 mars 2001, devant la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, ne peut, en aucun cas, être regardée comme un acte de justice. Elle permettra à la France de ratifier le deuxième protocole facultatif au pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté à New York le 15 décembre 1989, qui prescrit une abolition définitive de la peine de mort. En effet, par sa décision n° 2005-524/525 DC du 13 octobre 2005, le Conseil Constitutionnel a jugé que la ratification de ce protocole ne pouvait intervenir qu'après révision de la Constitution. Afin de conférer la solennité nécessaire à l'introduction de cette règle dans le texte constitutionnel, il a été choisi d'inscrire, au titre VIII de la Constitution, consacré à l'autorité judiciaire, que « Nul ne peut être condamné à la peine de mort ».

Loi de finances pour 2007

Catherine Troendlé a interrogé le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire de l'époque, lors de la discussion de la loi de finances pour 2007, au titre de la mission « Sécurité ». Elle a notamment souhaité évoquer la difficulté posée par la fermeture de plusieurs postes de police au sein de communes et de bourgs suburbains autour de Mulhouse, et ce en raison d'un manque d'effectifs, lié à une pénurie de demandes de mutations sur cette région sensible. Il en résulte que les postes vacants sur la ville ont été occupés par des fonctionnaires alors en poste sur les sites suburbains, où ils remplissaient un vrai rôle de dissuasion et de prévention de la délinquance. Le sénateur a souligné le fait que cette insuffisance d'effectifs était de nature à rompre définitivement l'équilibre jusqu'à présent réalisé. S'inspirant de ce qui se pratique pour l'administration de la police de Paris et de Versailles, à savoir la gratification d'une indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques, qui se substitue notamment à celle qui est attribuée pour exercice sur poste difficile, elle a exprimé le souhait que puisse être étendue l'application de cette indemnité aux fonctionnaires qui demanderaient leur affectation sur la région. En effet, tous les critères d'attribution d'une telle prime semblent réunis au regard de la ville de Mulhouse, voire des autres circonscriptions de sécurité publique du Haut-Rhin. Monsieur Christian Estrosi, alors Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, lui avait précisé que ces effectifs sont répartis de façon rationnelle sur l'ensemble du territoire, au regard de critères objectifs réexaminés annuellement. C'est dans ce cadre que, le 1er décembre dernier, dix-huit gardiens de la paix supplémentaires sont venus renforcer les effectifs de la circonscription de Mulhouse. M. Estrosi avait insisté sur la valeur et le mérite des policiers de Mulhouse, qui, à deux reprises en trois ans, ont bénéficié, à titre collectif, de la prime de résultats exceptionnels.

Groupes d'études sénatoriaux

Élevage – Section Cheval –

Présidé par M. Ambroise Dupont, Sénateur du Calvados, le groupe d'études sur l'élevage – Section Cheval – du Sénat est un lieu de réflexion sur les enjeux de la filière équine et de proposition, afin d'en assurer le développement dans un contexte international extrêmement concurrentiel. Depuis plusieurs années, le groupe d'études s'implique fortement dans la réforme des activités équestres. M. Nicolas Sarkozy, alors Ministre du Budget, fut le premier à s'intéresser réellement à la filière. D'autres ministres devaient par la suite reprendre ce dossier. En 2003, au Haras du Pin, la filière équine fut enfin reconnue comme une grande activité agricole par les Ministres Alain Lambert, Hervé Gaymard et Jean-François Lamour.

Cette reconnaissance a trouvé son expression dans la loi sur le développement des territoires ruraux, adoptée en février 2005, avec l'instauration d'un statut agricole uniforme pour la filière. En 2006, Jean-François Copé, Ministre du Budget, a donné satisfaction à plusieurs revendications d'ordre fiscal des éleveurs. Ces mesures ont pour but de consolider l'équilibre des élevages français et de réduire des écarts de concurrence avec nos voisins européens. Le groupe « Cheval » organise des auditions des représentants de la filière équine et poursuit ses réflexions sur l'ensemble des sujets qui intéressent le monde du cheval : PMU, Haras nationaux, élevage, entraînement, sports équestres...



Rencontre avec la championne équestre de France 2005 et 2006, Julia Dallamano en présence de Monsieur Gérard Bay, Maire de Froeningen, le 2 février 2007.



Inauguration du vendangeoir à Ribeauvillé, le 28 septembre 2006, en présence de M. Dominique Bussereau, alors Ministre de l'Agriculture.

Vigne et Vin

Le Groupe d'Études « Vigne et Vin » a principalement pour objectifs de défendre la politique de qualité des produits et de promouvoir la certification, d'œuvrer en faveur d'une consommation modérée du vin et de favoriser le développement de l'œnotourisme. À cet effet, le Groupe d'Études procède régulièrement à de nombreuses auditions notamment dans le monde viticole et entretient d'étroites relations avec l'Europe, plus particulièrement dans le cadre de l'OCM vitivinicole (Organisation Commune du Marché vitivinicole). Soulignons à cet égard l'excellent Rapport d'information de Monsieur Gérard César, Sénateur de Gironde, qui a également déposé une proposition de résolution, plaidant ouvertement pour le maintien d'une OCM spécifique au secteur et visant à défendre, par ailleurs, un modèle d'organisation communautaire qui permette de réguler un marché naturellement très versatile, que le libre jeu de la concurrence ne permet pas le plus souvent d'équilibrer.

Contactez-nous :

Catherine TROENDLÉ
Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas
Permanence Parlementaire
39 rue de Bâle - 68730 Ranspach-le-Bas
Tél. : 03 89 68 99 00 - Fax : 03 89 68 80 91
e-mail : troendle.senateur@wanadoo.fr

Assistants parlementaires
Sabine Neyer, Pascale Schmidiger

Permanence au Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 33 94 - Fax : 01 42 34 41 01
e-mail : c.troendle@senat.fr

Assistante parlementaire
Bénédicte Barlet

Internet : <http://www.senat.fr>

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ
N°3 - Octobre 2007
Direction de la publication : Catherine Troendlé, Comité de rédaction : Bénédicte Barlet, Sabine Neyer, Pascale Schmidiger. Conception et réalisation : Soferic (03 89 23 81 22). © Crédits photographiques : Sénat / Service de la communication ; Guy Buchheit ; Fotolia ; Élysée. Impression : Imprimerie de Saint-Louis.

Félicitations à nos députés élus



Francis Hillmeyer
Député de la 6^{ème} Circonscription
Membre de la Commission de la Défense
Maire de Pfafstatt



Michel Sordi
Député de la 7^{ème} Circonscription
Membre de la Commission de la Défense
Maire de Cernay
Président de la Communauté de Communes de Cernay et Environs



Arlette Grosskost
Députée de la 5^{ème} Circonscription
Membre de la Commission des Lois
Membre de la Délégation de l'Assemblée Nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



Éric Straumann
Député de la 1^{ère} Circonscription
Membre de la Commission des Lois
Maire de Houssen
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar



Jean-Luc Reitzer
Député de la 3^{ème} Circonscription
Membre de la Commission des Affaires Étrangères
Maire d'Altkirch



Jean Ueberschlag
Député de la 4^{ème} Circonscription
Membre de la Commission des Affaires Étrangères
Maire de Saint-Louis
Vice-Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières



Jean-Louis Christ
Député de la 2^{ème} Circonscription
Membre de la Commission des Affaires Étrangères
Maire de Ribeauvillé
Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

